

N° 2025-52

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AULNAT**

Séance du 22 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre à 19 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué le 16 septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Christine MANDON, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 23

L'ordre du jour de la présente séance a été :

Publié sur le site internet de la Commune le 16 septembre 2025

Affichée en mairie le 16 septembre 2025

Envoyée à la presse le 16 septembre 2025

Présent(e)s : 17 (dix-sept)

Mme MANDON Christine, M. FAGONT Alain, Mme PIRONIN Maryse, M. PRADIER Éric, Mme ALAPETITE Nadine, Mme CHETTOUH Aïcha, M. THABEAU Didier, Mme MATHEY Catherine, M. FLOQUET Roger, Mme BALICHARD Dominique, M. DOS SANTOS Antonio, Mme COUTANSON Pascale, Mme REVEILLOUX Françoise, Mme BEURIOT Sabine, Mme CORREIA Sandra, M. BAYLE Dominique, Mme MAHAUT Jessika.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : 6 (six)

M. AMAZIGH Mohammed à Mme Pascale COUTANSON

M. FROMENT Sylvain à Mme Sabine BEURIOT

Mme GHESQUIERE Chantal donne pouvoir à M. FLOQUET Roger,

M. KOWALEWSKI Jean-Marc donne pouvoir à DOS SANTOS Antonio,

M. LAZEWSKI René donne pouvoir à CHETTOUH Aïcha,

Mme SOARES Maryse donne pouvoir à Mme RÉVEILLOUX Françoise.

Absent(e)s : 4 (quatre)

M. ESPINASSE Philippe, M. PRIEUR Olivier, Mme METENIER Séverine, M. FRADET Nicolas.

Secrétaire de séance : Mme COUTANSON Pascale.

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 00 et constate que le quorum est atteint.

Objet : Portail ICI

Rapporteur : Pascale COUTANSON

Le portail citoyen "ICI" (ici.clermontmetropole.eu) est une plateforme numérique développée par Clermont Auvergne Métropole et mise à disposition de ses communes adhérentes depuis janvier 2022.

Objectifs et finalités

Simplification des démarches administratives : Le portail permet aux particuliers, associations et professionnels de réaliser toutes leurs démarches sur un même site internet, afin de faciliter leur quotidien.

Dématérialisation des services : Accessible 24h/24, 7j/7, le portail permet d'accéder aux services et démarches en ligne.

Centralisation des services : La plateforme centralise et permet d'accéder aux démarches en ligne proposées par les différents services de la ville et de la métropole.

Services proposés

Le portail ICI offre un large éventail de services dématérialisés :

- **Services d'état civil** et démarches administratives courantes
- **Gestion des déchets** et collectes
- **Facturation et paiements** (factures d'eau, règlements en ligne)
- **Services de mobilité** : abonnements C.vélo, services T2C, demandes de dérogation ZFE, stationnement vélo
- **Urbanisme** et demandes d'autorisation
- **Simulation d'aides** : allocations, tarification solidaire, logement, formation, emploi
- **Services transversaux** : prise de rendez-vous, suivi des demandes avec codes de traçabilité

Publics cibles

Le portail s'adresse à trois catégories d'utilisateurs :

- **Particuliers** (citoyens, étudiants, retraités...)
- **Associations**
- **Professionnels et entreprises**

Intérêts pour les communes adhérentes

- **Mutualisation** des coûts de développement et de maintenance
- **Harmonisation** des services numériques sur le territoire métropolitain
- **Modernisation** de l'offre de services aux citoyens
- **Réduction** des déplacements et du temps de traitement des demandes
- **Traçabilité** et suivi facilités des dossiers

Modalités techniques

- Portail accessible via <https://ici.clermontmetropole.eu/>
- Interface sécurisée avec création de comptes utilisateurs
- Système de codes de suivi pour les demandes
- Compatible avec les services existants des communes

Cette solution représente un outil de modernisation territoriale permettant aux communes adhérentes de proposer à leurs administrés un service public numérique de qualité, mutualisé à l'échelle métropolitaine.

Envoyé en préfecture le 23/09/2025

Reçu en préfecture le 23/09/2025

Publié le



ID : 063-216300194-20250922-DEL2025_52-DE

Coûts

Mise en place initiale : Déploiement de l'instance de test et recette : 2 000 €HT

Forfait d'accompagnement pour la mise en place d'une instance : 3 750 €HT

Total : 5 750 €HT

Forfait de support et maintenance annuel : 600 €HT / an

Entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec Clermont Auvergne Métropole.

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance, Mme COUTANSON Pascale	Madame le Maire, Mme MANDON Christine
	